
PROJET DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ AJOUT D'UN TURBOALTERNATEUR TEMBEC, TÉMISCAMING

AVIS DE PROJET

Novembre 2011

INTRODUCTION

La section IV.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) oblige toute personne ou groupe à suivre la *Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement* et à obtenir un certificat d'autorisation du gouvernement, avant d'entreprendre la réalisation d'un projet visé par le Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (Q-2, r. 23*). Entrée en vigueur le 30 décembre 1980, cette procédure s'applique uniquement aux projets localisés dans la partie sud du Québec. D'autres procédures d'évaluation environnementale s'appliquent aux territoires ayant fait l'objet de conventions avec les Cris, les Inuits et les Naskapis.

Le dépôt de l'avis de projet constitue la première étape de la procédure. Il s'agit d'un avis écrit par lequel l'initiateur informe le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de son intention d'entreprendre la réalisation d'un projet. Il permet aussi au Ministère de s'assurer que le projet est effectivement assujéti à la procédure et, le cas échéant, de préparer une directive indiquant la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact que l'initiateur doit préparer.

Le formulaire « avis de projet » sert à décrire les caractéristiques générales du projet. Il doit être présenté d'une façon claire et concise et se limiter aux éléments pertinents à la bonne compréhension du projet et de ses impacts appréhendés. Ce formulaire et tout document annexé doivent être fournis en trente copies papier et en une copie électronique. Dès sa réception par le Ministère, l'avis de projet est inscrit au registre prévu à l'article 118.5 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Il est aussi transmis à toute personne qui en fait la demande et, comme prévu à la procédure, l'avis de projet doit être mis à la disposition du public pour information et consultation publiques du dossier.

Le formulaire « avis de projet » doit être accompagné du paiement prévu au système de tarification des demandes d'autorisations environnementales. Ce paiement doit être fait à l'ordre du ministre des Finances. Le détail des tarifs est disponible à l'adresse électronique suivante : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/ministere/tarification/mddep.htm#eval>. Il est à noter que le Ministère ne pourra traiter la demande tant que ce paiement n'aura pas été reçu.

Dûment rempli par le promoteur ou le mandataire de son choix, l'avis de projet, accompagné du paiement prévu au système de tarification des demandes d'autorisations environnementales, est ensuite retourné à l'adresse suivante :

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Direction des évaluations environnementales
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boul. René-Lévesque Est, boîte 83
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3933
Télécopieur : 418 644-8222
Internet : www.mddep.gouv.qc.ca

Par ailleurs, en vertu de l'Entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale de mai 2004 et renouvelée en 2009, le ministère du Développement durable, de

* En raison d'une révision de la numérotation des règlements effectuée à la suite de l'adoption de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (L.R.Q., c.R-2.2.0.0.2), le numéro du règlement Q-2, r. 23 remplace désormais l'ancien numéro Q-2, r. 9.

l'Environnement et des Parcs transmettra une copie de l'avis de projet à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (téléphone : 418 649-6444; acee.quebec@ceaa-acee.gc.ca) afin qu'il soit déterminé si le projet est également assujéti à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Le cas échéant, le projet fera l'objet d'une évaluation environnementale coopérative et l'avis de projet sera inscrit au registre public prévu à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. L'initiateur de projet sera avisé par lettre si son projet fait l'objet d'une évaluation environnementale coopérative.

Enfin, selon la nature du projet, son envergure et son emplacement, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pourrait avoir à consulter un ou des groupes autochtones concernés au cours de l'évaluation environnementale du projet. L'avis de projet alors déposé par l'initiateur pourrait être transmis à une ou des communautés autochtones afin de les informer d'un projet potentiel et de les consulter à cet effet. L'initiateur de projet sera avisé si son projet fait l'objet d'une consultation auprès des autochtones.

À l'usage du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Date de réception
	Numéro de dossier

1. Initiateur du projet

Nom :	Tembec
Adresse civique :	Siège administratif : 10 ch. Gatineau, C.P. 5000, Témiscaming (Qc), J0Z 3R0
Adresse postale (si différente) :
Téléphone :	819 627 4313
Télécopieur :	819 627 1458 / 4511
Courriel :	paul.dottori@tembec.com
Responsable du projet :	Paul Dottori, V.P. Énergie, Environnement et Technologie
Obligatoire : N° d'entreprise du Québec (NEQ) du Registraire des entreprises du Québec	3365031858

2. Consultant mandaté par l'initiateur du projet (s'il y a lieu)

Nom :	SNC Lavalin, division environnement
Adresse :	455 boulevard René-Lévesque ouest Montréal (Québec) H2Z 1Z3
Téléphone :	514 393 1000 (poste 7735)
Télécopieur :	514 392 4758
Courriel :	Robert.Auger@snclavalin.com
Responsable du projet :	Robert Auger

3. Titre du projet

Projet d'installation d'un turboalternateur de 50 MW

4. Objectifs et justification du projet

Mentionner les principaux objectifs poursuivis et faire ressortir les raisons motivant la réalisation du projet.

- *Installation d'un turboalternateur (turbine à vapeur et alternateur) de 50 MW à l'usine de Tembec à Témiscaming avec pour objectif de produire de l'électricité à base de biomasse forestière résiduelle pour fins de consommation interne et de vente à Hydro-Québec.*
- *Supporter la durabilité et la viabilité économique à long terme de l'usine en tirant des revenus de la vente d'électricité.*

5. Localisation du projet

Mentionner l'emplacement ou les emplacements où le projet est susceptible de se réaliser, les coordonnées géographiques (longitude et latitude) et inscrire, si connus, les numéros cadastraux (en termes de lot, rang, canton et municipalités). Préciser la municipalité régionale de comté. Ajouter en annexe une carte topographique ou cadastrale de localisation du projet.

La nouveau turboalternateur sera localisé sur le site industriel de Tembec à Témiscaming et sera adjacent aux installations existantes. La figure de localisation présentée à l'annexe A montre l'emplacement physique des nouvelles installations.

*Adresse : Tembec, Exploitation de Témiscaming
 33, chemin Kipawa
 Témiscaming, Québec
 J0Z 3R0*

Le site d'implantation se trouve sur le lot 3659437 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Témiscamingue (anciennement les lots 1 et 2 du Rang 1 du Canton Gendreau de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue).

6. Propriété des terrains

Indiquer, s'il y a lieu, le statut de propriété des terrains où la réalisation du projet est prévue. Fournir ces renseignements sur une carte si possible.

Tembec est propriétaire des terrains.

7. Description du projet et de ses variantes

Pour chacune des phases (aménagement, construction et exploitation), décrire les principales caractéristiques associées à chacune des variantes du projet, incluant les activités, aménagements et travaux prévus (déboisement, expropriation, dynamitage, remblayage, etc.). Décrire sommairement les modalités d'exécution, les technologies utilisées, les équipements requis, les matières premières et matériaux utilisés, etc. Ajouter en annexe tous les documents permettant de mieux cerner les

caractéristiques du projet (plan, croquis, vue en coupe, etc.).

L'usine existante de Tembec à Témiscaming exploite présentement un groupe turboalternateur d'une puissance nominale de 10 MW avec une turbine à contre-pression alimentée en vapeur par une chaudière à biomasse. Le projet consiste en l'installation d'un deuxième groupe turboalternateur ayant une puissance de 50 MW avec une turbine à double extraction qui sera alimentée en vapeur haute pression par la chaudière de récupération de la liqueur usée. La nouveau turbogénérateur pourra également prendre la vapeur produite par la chaudière à biomasse dans l'éventualité où la chaudière existante devient hors service. Un schéma simplifié de procédé est fourni en Annexe A.

En fait, en exploitation normale, il est prévu que les deux turboalternateurs produiront en moyenne de 40 à 45 MW. Le nouveau groupe turboalternateur aura la capacité de produire environ 50 MW lorsque toute la vapeur produite par l'usine y sera dirigée, avec un minimum d'extraction pour les besoins de procédé, et après consommation interne.

Les installations suivantes sont prévues :

- *La turbine sera installée dans un bâtiment existant.*
- *La turbine sera alimentée en vapeur par les chaudières de l'usine. Le projet comprend l'installation de la turbine et d'un réseau de conduites de vapeur et de condensat.*
- *La vapeur résiduelle de la nouvelle turbine sera dirigée vers un condenseur refroidi à l'eau couplé à une tour de refroidissement composée d'une série de cellules localisées sur le toit du bâtiment de la turbine à vapeur.*

Aucun déboisement, expropriation, dynamitage, excavation ou préparation du terrain n'est prévu.

8. Composantes du milieu et principales contraintes à la réalisation du projet

Pour l'emplacement envisagé, décrire brièvement les milieux naturel et humain tels qu'ils se présentent avant la réalisation du projet. Indiquer si des autochtones sont présents dans le secteur.

Décrire aussi les principales contraintes prévisibles : zonage, espace disponible, milieux sensibles, compatibilité avec les usages actuels, disponibilité des services, topographie, présence de bâtiments, préoccupations majeures de la population, etc.

L'emplacement envisagé est situé sur le site industriel de Témiscaming dans un secteur déjà occupé par des installations industrielles. L'implantation n'aura donc pas de répercussions environnementales sur l'usage du territoire.

L'usine de Tembec est située directement au sud de la municipalité de Témiscaming et à l'est du lac Témiscamingue. Les élus et les employés de Tembec sont régulièrement informés des projets de modernisation de l'usine, dont la mise en place du nouveau turboalternateur et la

ville de Témiscaming ainsi que la MRC de l'Abitibi-Témiscamingue ont donné leur appui au projet. La communauté amérindienne la plus rapprochée du projet est celle de Kebaowek localisée à Kipawa, à environ 10 km de l'usine.

9. Principaux impacts appréhendés

Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation du projet, décrire sommairement les principaux impacts (milieux biophysique et humain) susceptibles d'être causés par la réalisation du projet.

Phase d'aménagement et de construction

- *Aucun impact attendu sur le milieu biologique car aucun déboisement, expropriation, dynamitage n'est prévu.*
- *Circulation additionnelle de véhicules lourds vers l'usine – impact sonore potentiel.*
- *Génération de retombées économiques.*
- *Les chemins de circulation de ce secteur sont pavés donc très peu de soulèvement de poussières sont à prévoir.*
- *Impact sonore lié à la construction.*

Phase d'exploitation

- *Le projet sera un atout pour améliorer la rentabilité de l'usine de Tembec et assurer sa durabilité.*
- *Risques technologiques à évaluer (e.g. bris de la turbine).*
- *Impact sonore lié au fonctionnement de la turbine et des tours de refroidissement à évaluer.*
- *Émissions atmosphériques à évaluer*

10. Calendrier de réalisation du projet

Indiquer le calendrier selon les différentes phases de réalisation du projet et en tenant compte du temps requis pour la préparation de l'étude d'impact et le déroulement de la procédure.

<i>Phase de réalisation du projet</i>	<i>Date de début</i>	<i>Date de fin</i>
<i>Réception de l'avis de projet au MDDEP</i>	<i>Novembre 2011</i>	<i>Novembre 2011</i>
<i>Délivrance de la directive</i>	<i>Novembre 2011</i>	<i>Novembre 2011</i>
<i>Réalisation de l'étude d'impact</i>	<i>Novembre 2011</i>	<i>Janvier 2012</i>
<i>Délivrance de l'avis de recevabilité</i>	<i>Janvier 2012</i>	<i>Mai 2012</i>
<i>Consultation publique</i>	<i>Juin 2012</i>	<i>Juillet 2012</i>
<i>Audiences publiques</i>	<i>Si requis</i>	<i>Si requis</i>
<i>Analyse environnementale</i>	<i>Septembre 2012</i>	<i>Novembre 2012</i>
<i>Décret autorisant le projet</i>	<i>Janvier 2013</i>	<i>Janvier 2013</i>
<i>Obtention des certificats d'autorisation (par phase)</i>	<i>Janvier 2013</i>	<i>Mars 2013</i>
<i>Installation des turbines et des tours de refroidissement</i>	<i>Mai 2013</i>	<i>Octobre 2013</i>
<i>Mise en service et démarrage du turbo alternateur</i>	<i>Septembre 2013</i>	<i>Novembre 2013</i>
<i>Test effectué par Hydro-Québec pour l'électricité (3 mois)</i>	<i>Décembre 2013</i>	<i>Décembre 2013</i>
<i>Vente commerciale d'électricité à Hydro-Québec</i>	<i>Décembre 2014</i>	

11. Phases ultérieures et projets connexes

Mentionner, s'il y a lieu, les phases ultérieures du projet et tout autre projet susceptible d'influencer la conception du projet proposé.

Il n'y a pas de phases ultérieures prévues.

12. Modalités de consultation du public

Mentionner, s'il y a lieu, les diverses formes de consultation publique prévues au cours de l'élaboration de l'étude d'impact, incluant les échanges avec les autochtones.

- *Conférences et communiqués de presse*
- *Rencontres ciblées*
- *Présentation aux employés*
- *Une séance d'information s'adressant aux représentants du milieu municipal*
- *Une séance d'information publique*
- *Pas d'échanges de prévus avec les autochtones*

13. Remarques

Inscrire tout autre renseignement jugé nécessaire à une meilleure compréhension du projet et au besoin, annexer des pages supplémentaires.

Sans objet.

Je certifie que tous les renseignements mentionnés dans le présent avis de projet sont exacts au meilleur de ma connaissance.

Signé le 3 novembre 2011

par *Paul Dottori, V.P. Énergie, Environnement et Technologie*

Schéma simplifié de procédé — Nouveau groupe turboalternateur — Tembec

Figure 1

